



PSC Santé – information !

Un service à votre disposition – ne laissez pas le temps vous mettre en difficulté !

Au 1er août, vous constatez que vous n'avez pas reçu votre mail d'affiliation : que faire ?

Si vous constatez début août que vous n'avez pas reçu votre mail d'affiliation de la part d'Intériale (après avoir vérifié le dossier « courrier indésirable » et vos adresses personnelle et professionnelle) ou si votre dispense a été refusée et que vous souhaitez faire un recours ? Une seule adresse :

psc.srhsg-sg@justice.gouv.fr

Cette boîte aux lettres est ouverte depuis fin mai par le service gestionnaire du secrétariat général.

Les mails ont été reçus en nombre et sont désormais gérés par plusieurs agents qui sont généralement en mesure de vous répondre rapidement, ce qui n'était pas le cas au début car les questions étaient très nombreuses (par moment un mail à la seconde !) avec une seule personne pour y répondre.

À part les cas très spécifiques qui nécessitent des informations complémentaires ou des recherches, les réponses sont rapides.

Il est à noter que l'équipe qui traite des questions relatives à la PSC, est constituée d'agents qui ne sont pas habilités à intervenir dans le dossier des agents et à enregistrer les demandes de dispense ou de mail.

Leur rôle étant d'expliquer aux agents comment procéder en autonomie (quand ils ont accès au SIRH) ou, quand ils doivent faire leurs démarches hors SIRH. Ils leur transmettent les formulaires dématérialisés à renvoyer à leur gestionnaire.

Pour plus d'information sur les garanties et leurs besoins de couverture santé, ils sont appelés à réorienter les agents vers les permanences ou le site d'Intériale.

Les demandes d'information sollicitées par les agents peuvent être très variées : métropole, outre-mer, différentes directions, fonctions, retraités, agents en congé maladie, etc.

Au-delà des réunions hebdomadaires avec les services gestionnaires, ce service reçoit également de nombreux messages de ces mêmes services afin de permettre une réponse uniforme et de proximité aux agents.

Enfin, ce service a aussi été appelé à organiser des ateliers spécifiques pour les gestionnaires notamment de la DAP auxquels les DI ont été bien représentées globalement.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 25 juillet 2025

Le Secrétaire général
Jean François FORGET